

La banlieue du travail salarié : enjeu de la politique sociale?

Paul Grell et Anne Wery

Volume 2, numéro 2, automne 1989

Chômage et travail

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301051ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301051ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Grell, P. & Wery, A. (1989). La banlieue du travail salarié : enjeu de la politique sociale? *Nouvelles pratiques sociales*, 2(2), 97–106.
<https://doi.org/10.7202/301051ar>

Résumé de l'article

Suite à des transformations récentes du marché du travail, on assiste, au Québec comme ailleurs, à la constitution d'une sorte d'espace-banlieue du travail salarié dans lequel on retrouve un nombre croissant d'exclus volontaires ou involontaires du marché du travail. Les auteurs s'emploient d'abord à dégager la genèse et les principales composantes de cette banlieue du travail salarié, à l'aide de statistiques concernant l'évolution récente de l'emploi et du chômage. Puis, en s'appuyant sur les conclusions d'une recherche basée sur des récits de vie, ils tentent d'identifier les traits du vécu des personnes vivant dans cette banlieue. Enfin, ils s'arrêtent sur certains enjeux de la politique sociale, en rapport avec l'émergence de la banlieue du travail salarié.

La banlieue du travail salariné: enjeu de la politique sociale?

**Paul Grell
Anne Wery
Université de Moncton**

Suite à des transformations récentes du marché du travail, on assiste, au Québec comme ailleurs, à la constitution d'une sorte d'espace-banlieue du travail salariné dans lequel on retrouve un nombre croissant d'exclus volontaires ou involontaires du marché du travail. Les auteurs s'emploient d'abord à dégager la genèse et les principales composantes de cette banlieue du travail salariné, à l'aide de statistiques concernant l'évolution récente de l'emploi et du chômage. Puis, en s'appuyant sur les conclusions d'une recherche basée sur des récits de vie, ils tentent d'identifier les traits du vécu des personnes vivant dans cette banlieue. Enfin, ils s'arrêtent sur certains enjeux de la politique sociale, en rapport avec l'émergence de la banlieue du travail salariné.

Se débrouiller sans travail salarié stable prend aujourd'hui une dimension proprement sociale, à mesure que l'espace social hors salariat s'étend. L'ère du plein-emploi est désormais révolue, le chômage n'est plus un état temporaire entre deux emplois salariés à plein temps, il est pour beaucoup un état prolongé, voire permanent, et constitue dès lors une sorte d'espace-banlieue du travail salarié.

Dans cette banlieue évoluent non seulement les chômeurs et chômeuses à la recherche d'un emploi, mais encore les personnes confrontées aux formes de précarisation de l'emploi (travail à temps partiel involontaire, travail temporaire, etc.) ; s'y ajoutent également les exclus (volontaires ou involontaires) de la population active (travailleurs au noir, assistés sociaux, etc.). Pour plusieurs, la banlieue du travail salarié devient un espace social stable, bien que non reconnu, où se développent des sociabilités en réseaux, des pratiques et des façons de vivre nouvelles.

Personne n'habite de plein gré la banlieue du travail salarié. Ce sont les transformations récentes du marché du travail qui poussent les gens vers cette banlieue ; notamment la diminution des emplois à temps plein et la multiplication des formes particulières d'emploi (temps partiel, intérim, contrat à durée déterminée, etc.) qui constituent, du côté de la demande de travail, autant de pratiques permettant aux entreprises de satisfaire à l'impératif de flexibilité de la main-d'œuvre.

Si cette évolution de la demande de travail au Québec explique en grande partie l'existence de la banlieue du travail salarié, la précarité dans laquelle vivent ses habitants mérite d'être comprise. Que font concrètement les banlieusards du travail salarié pour vivre ? Comment s'y prennent-ils effectivement pour préserver leur dignité, se valoriser et instruire leurs enfants ? Il y a dans ces questions un enjeu de taille pour la politique et l'intervention sociales.

1. La demande de travail au Québec

Rappelons brièvement quelques faits. Dès 1970, le taux de chômage officiel au Québec est déjà de 7 % (8,1 % en 1975, 13,9 % en 1983 et 10,3 % en 1987). En janvier 1982, la population active se chiffre à 2 886 000 personnes (3 007 000 en janvier 1984 et 3 224 000 en janvier 1988). En 1982, la récession se manifeste durement : à son point culminant, en août 1982, on compte 237 000 travailleurs sans emploi. Cette baisse de l'emploi affecte davantage les travailleurs à temps plein (régression de 6,4 % de ce type d'emploi en 1982, par rapport à 1981), l'emploi à temps partiel connaissant une faible hausse.

Si, en 1985, le niveau de production de l'économie canadienne rejoint pratiquement celui de juillet 1981 (date à laquelle s'amorce la récession), 170 000 emplois disparaissent entre-temps à l'échelle canadienne¹.

Après la chute vertigineuse de 1982, le Québec voit, à partir de 1983, remonter son volume d'emplois. Mais, il ne s'agit plus des mêmes emplois: de 1982 à 1983, sur un total de 58 000 emplois créés, plus de la moitié sont des emplois à temps partiel. Et, pour l'ensemble du Canada:

Ce sont 518 000 emplois à temps plein qui existaient en 1981 et qui sont toujours absents. Face à ces 518 000 emplois perdus à temps plein, il s'est créé 233 000 emplois à temps partiel. En réalité, il apparaît qu'il y a eu un phénomène de substitution, des emplois à temps plein étant supprimés pour être remplacés par des emplois à temps partiel (*La Presse*, 8 octobre 1983).

Dès lors, la croissance des emplois à temps partiel dépasse chaque année la croissance de l'emploi en général. Actuellement, au Québec, la durée moyenne de la semaine de travail (heures supplémentaires incluses) dans l'ensemble du secteur des services (commerces et finances, services publics et sociaux) est de 28,8 heures pour les travailleurs payés à l'heure. De la même façon, le revenu hebdomadaire moyen du travail connaît une baisse, en particulier dans le secteur des services socioculturels, commerciaux et personnels, qui occupent plus du tiers de la main-d'œuvre.

Quand il est arrivé qu'un secteur d'activité important augmente sa rémunération (cas de l'industrie manufacturière, à salaires déjà élevés), ce n'est qu'au prix de hausses de productivité, qui se sont traduites par une saignée de 142 000 emplois. À l'opposé, les services socioculturels, commerciaux et personnels ont connu, lors de la période (1979-1986), une augmentation énorme de leurs effectifs (+ 652 000). Mais comme leur faible productivité est difficile à améliorer, le prix qu'il a fallu payer pour ces nouveaux emplois a été une baisse sensible des salaires, qui passent de 291,47 \$ en 1971, à 275,33 \$ en 1986 (*La Presse*, 28 novembre 1987).

De plus, il serait faux de croire que cette montée de l'emploi à temps partiel se limite aux domaines du commerce et des services. Ainsi, au Québec, tandis que de décembre 1983 à décembre 1984 (officiellement une période de reprise), le volume de l'emploi à temps plein affecte le secteur manufacturier de 10 000 unités, l'emploi à temps partiel augmente de

1. La population active du Canada se chiffre autour de 12 681 000 personnes en mars 1986.

7 000 postes dans le même secteur. Ces emplois à temps partiel sont temporaires, sous-payés par rapport au temps plein ; de plus, en raison du faible nombre d'heures travaillées, ils ne donnent pas toujours droit à l'assurance-chômage.

La Commission Wallace sur le travail à temps partiel a montré que : 1) le taux horaire moyen, en 1981, était de 8,64 \$ pour les temps pleins, comparé à 6,84 \$ pour les temps partiels ; 2) 40 % des employés à temps partiel travaillent moins de 15 h par semaine, et n'ont donc pas droit à l'assurance-chômage pour ces semaines à horaire réduit ; 3) de nombreux postes à temps partiel sont temporaires et la durée de conservation de l'emploi est relativement courte : 2/3 des travailleurs à temps partiel ont conservé leur poste moins d'un an, en 1981 (*Le Devoir*, 14 septembre 1983).

Derrière l'augmentation moyenne continue du volume de l'emploi, ou plus exactement des personnes ayant un emploi, se cachent des variations brusques affectant des milliers de personnes. Alors si, de mai à juin 1987, 102 000 personnes ont trouvé de l'emploi au Québec, du mois d'août au mois de septembre de la même année, 84 000 personnes en ont perdu un, de même que 60 000 d'octobre à novembre.

Le taux de chômage officiel est une mesure bien inadéquate pour refléter le sous-emploi. Outre les personnes qui acceptent un emploi à temps partiel faute d'en trouver un à temps plein (en 1983, près des trois quarts des nouveaux travailleurs à temps partiel disent n'avoir pu trouver qu'un travail à temps partiel) (Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, 1984), il y a tous ceux et celles qui n'effectuent plus de démarches pour obtenir un emploi et qui, de ce fait, sont transférés de la catégorie de chômeurs à celle de population inactive. Aussi, lorsqu'on ajoute simplement au nombre de chômeurs recensés par Statistique Canada les « inactifs aptes au travail ayant déjà eu un emploi » (recensés par Statistique Canada), le taux effectif de chômage au Québec, en 1983, s'élève à 22,8 % de la population active (Houle, 1984 : 65).

De 1973 à 1983, le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale aptes au travail a augmenté de près de 400 % (de 69 196 unités en 1973 à 264 180 en 1983, dont 152 000 jeunes de moins de 30 ans)².

Le nombre total moyen de bénéficiaires poursuit sa croissance en 1984 (+2,9 %) et en 1985 (+2,1 %). Il faudra attendre 1986 pour voir

2. Le nombre total moyen de bénéficiaires (aptés et inaptés) était de 402 870 en 1983, dont 254 810 personnes seules et 148 060 familles (Québec, 1984 : 132).

s'amorcer une baisse du nombre de bénéficiaires (– 4,4 % en 1986). Cette tendance à la baisse est surtout le fait des moins de 30 ans. Outre les mesures de contrôle prises par le gouvernement libéral de Robert Bourassa, le montant des allocations de l'aide sociale (156 \$ par mois en 1984 et 178 \$ en 1988) est certainement un puissant incitatif pour « encourager » les jeunes à chercher un emploi! On a calculé qu'une fois déduits les coûts du loyer et du chauffage, les jeunes bénéficiaires disposent au maximum de 2 \$ par jour pour se nourrir. Soit, jour après jour, deux bols de gruau, un quart de boîte de fèves au lard, une carotte, 500 grammes de pommes de terre, le quart d'un oignon, une dizaine de tranches de pain et un peu de margarine. S'ils veulent utiliser le transport en commun, fumer, se vêtir, etc., ils doivent réduire leur ration quotidienne en conséquence.

Le destin des jeunes, on le voit, est tout entier dirigé vers le marché du travail. Et le projet de réforme de l'aide sociale se charge d'ailleurs, au nom de la parité, de généraliser, à l'ensemble des bénéficiaires (quel que soit leur âge), les incitatifs à s'y rendre, alors même que s'y développe la précarité de l'emploi.

2. La précarité d'existence

Après avoir envisagé les principales raisons de l'existence de la banlieue du travail salarié, il nous faut comprendre la précarité de ceux et celles qui y vivent. Ces personnes passent d'un travail à un autre, même dans cette période de forte croissance. Elles apprennent des métiers qu'elles n'exercent jamais de façon régulière, font des études sans débouché et sans utilité pratique possible, abandonnent les études commencées, les reprennent dans certains cas, travaillent sur appel à la Société des alcools comme gardiens en été, comme vendeurs en décembre, comme manoeuvres au printemps, etc. La question de la précarité d'existence dans la banlieue du travail salarié est une question complexe. Il ne faudrait pas immédiatement l'interpréter dans les catégories connues de la pauvreté et de la marginalité, sous peine de passer sous silence les détours (dispositifs originaux) que les gens font pour vivre et agir sans travail salarié stable dans un monde où celui-ci reste la valeur suprême. Le bien-fondé de cette question s'appuie sur 89 récits de jeunes précaires³, dont nous allons brièvement tirer trois observations qui constituent autant d'enjeux pour la politique et l'intervention sociales.

3. Cette recherche a donné lieu à un rapport: Grell (1985).

2.1. *Se débrouiller sans travail salarié stable est une réalité objective*

Pour vivre sans travail salarié stable, les gens développent des trésors d'ingéniosité. Qu'on pense aux multiples formes développées :

- L'entraide gratuite : coups de main mutuels pour aider à se reloger, déménager, se vêtir, s'alimenter, etc. ;
- L'échange : notamment du troc (surtout parmi les gens qui ont des habiletés manuelles) ;
- La réévaluation des habitudes alimentaires ;
- La transformation des besoins ;
- Le travail au noir ;
- La mobilité conduisant certains à accepter de travailler pendant des périodes de travail extrêmement courtes (un jour, une semaine) ;
- L'utilisation des ressources offertes par les pouvoirs publics, etc.

Les témoignages sont nombreux, diversifiés, signifiants, foisonnants. Pourtant, on tient pour acquis que hors du salariat, point de salut ; car seul le salariat aurait le privilège de conférer non seulement un travail et un salaire, mais encore un statut, une identité, une insertion sociale concrète.

2.2. *Le besoin d'autoréalisation oriente l'organisation de l'existence*

Une observation attentive montre que ce qui prime est le besoin d'autoréalisation et que la satisfaction de ce besoin ne passe plus forcément par le travail salarié. C'est de plus en plus à partir de cet idéal que l'on juge le travail salarié et la profession.

Si auparavant, on abandonnait les rêves et intériorisait les contraintes, on a l'impression qu'aujourd'hui les jeunes préfèrent intérioriser les rêves et abandonner les contraintes. Ils reconnaissent les contraintes, mais leur opposent le refus de s'y plier (Zoll, 1987 : 72).

Entre le travail salarié et la carrière professionnelle, qui obéissent tous deux à la rationalité finalisée, et l'alternative de la création, de l'autoréalisation, etc., qui possède sa propre finalité mais qui se joue dans l'incertitude, plusieurs jeunes choisissent la dernière alternative. Et, dans cette perspective de rupture, les récits apparemment exceptionnels n'apparaissent plus comme des cas d'exception, mais trouvent leur sens dans un ensemble. C'est ainsi que l'informaticien qui désire se bâtir une maison en bois rond,

l'économiste qui abandonne tout pour faire du massage, la femme cadre qui préfère le journalisme à la pigo, et bien d'autres... ne sont pas seulement des cas, mais des gens qui, tout en ayant des « capitaux », font des ruptures pour fonder leur vie sur un autre type d'organisation de l'existence. Maintenant, si on met ces personnes en parallèle avec d'autres, des assistés sociaux au passé misérable, par exemple, on peut observer des similitudes quant aux dispositifs opératoires. Ils peuvent avoir en commun un dispositif fondé sur une économie autarcique avec des réseaux stables d'échanges et d'entraide, un même désir d'autoréalisation, le goût du jeu et de la solidarité, etc. Donc, des gens d'horizons socioculturels très différents ont des séquences de vie dont le principe d'organisation est semblable.

2.3. La transposition du poids structurel ne peut se faire automatiquement

Dualiser la banlieue du travail salarié entre ceux et celles qui sont forcés de prendre ce qui leur est offert et les plus fortunés, qui ont la possibilité de choisir, constitue une forme de rationalisation du social qui ne correspond pas aux récits observés. Les histoires de vies se composent de séquences de vies. Et la description typologique de ces séquences indique que la trajectoire individuelle et sociale n'est pas une ligne droite continue et sereine, un simple itinéraire tracé d'avance que l'on suivrait comme on suit son destin ; elle est faite de ruptures, de bifurcations, de temps d'arrêt, d'accélération, d'implosions, etc. Rien n'indique, par exemple, qu'être né « pour un petit pain », comme on dit, puisse conduire automatiquement à l'usine ou au bien-être social. Cette observation met radicalement en cause un type d'idéologie sociologique, qui doit reconnaître l'inéluctable aliénation de la classe ouvrière et qui est dans l'incapacité d'imaginer la vie sans travail salarié autrement que comme une aliénation supplémentaire. Or, si on regarde parmi les assistés sociaux par exemple, ceux qui ont une trajectoire sociale similaire jusqu'à 15-20 ans, on observe qu'ils peuvent, en ce qui concerne la mobilité sociale, se différencier complètement dans une tranche ultérieure de leur vie. C'est pour illustrer des phénomènes comme ceux-ci que l'on voit toute l'importance de développer un vocabulaire conceptuel adéquat.

3. Les enjeux de la politique sociale

Si la banlieue du travail salarié résulte des modifications du marché du travail (personne ne choisit d'y habiter), l'approche biographique révèle cependant qu'elle n'est pas le pur produit de celles-ci. Les habitants

s'approprient la banlieue, l'investissent et la transforment; ils refusent de voir leur vie réduite à rien (ou presque rien) sous prétexte que hors du salariat, point de salut. La précarité de l'emploi est certes bien là, elle est source d'angoisse, les difficultés se présentent continuellement, mais l'imagination reste en éveil et la rupture du lien institué par le salariat permet enfin d'utiliser son temps comme on l'entend. L'identité, l'utilité, l'insertion sociale ne sont plus nécessairement « encastrées » dans le travail salarié.

Cette réalité — l'existence d'un espace social nouveau — où se développent des dispositifs et pratiques dépasse de beaucoup la simple nécessité ou contrainte de survie, elle pose un défi à la politique et à l'intervention sociales. Reconnaissons-nous la spécificité de cet espace-banlieue du travail salarié? En tiendrons-nous compte? La réponse à ces deux questions constitue un enjeu de taille pour la société entière.

Les allocations de chômage et de bien-être social (ainsi que toute intervention publique à l'égard des chômeurs et demi-chômeurs) ont une signification fondamentalement différente, selon qu'elles sont conçues dans l'intérêt du jeune précaire ou comme instruments régulateurs, au niveau macroéconomique, dans l'intérêt du « marché » (notamment de la demande de flexibilité des entreprises).

Dans le premier cas, ces allocations viennent aider le chômeur ou demi-chômeur à s'autoréaliser, sans pour autant le contraindre, sous peine de sanctions, à adopter des conduites prédéterminées. La question n'est alors pas celle de l'utilité du jeune précaire pour le marché du travail, mais celle de l'utilité du marché du travail pour le jeune précaire. Habiter la banlieue du travail salarié est compris comme une tâche qui peut, grâce aux allocations, aboutir à l'autonomie du jeune précaire: la politique et l'intervention sociales consistent ici à permettre l'émancipation de l'individu en respectant les modes d'organisation de l'existence qu'il se donne.

Dans le second cas, ces allocations sont attribuées en raison de la fonction socio-économique, en donnant au « marché » la main-d'œuvre dont il a besoin. Le chômeur ou demi-chômeur est alors contraint à prendre n'importe quel travail (non syndiqué, sous-payé, temporaire, précaire, etc.), le plus grand nombre d'heures possible (sous peine d'être pénalisé s'il ne totalise pas un nombre suffisant d'heures de travail), et sans interruption (les départs volontaires étant pénalisés). Il doit également entrer de force dans des programmes de formation et d'incitation au travail, faire la preuve de son inaptitude au travail pour recevoir tel ou tel service, etc. Ce n'est plus son accomplissement personnel, ni son projet d'autoréalisation qui comptent, mais le service rendu au « marché », son devoir de flexibilité

à l'égard des entreprises. Dans cette perspective, les habitants de la banlieue du travail salarié perdent à la fois leur droit à un revenu suffisant pour vivre et leur droit à l'autoréalisation.

Il faut donc choisir le point de vue au nom de quoi on réclame des allocations sociales spécifiques pour les jeunes précaires. En choisissant de reconnaître la banlieue du travail salarié comme un espace dynamique où s'entrecroisent des séquences de vies qui se fondent sur des modes d'organisation riches et variés, on reconnaît inconditionnellement l'intégrité des personnes qui y habitent, la protection sociale de leur santé, de leur liberté et de leur désir d'autoréalisation. Dans ce cas, la personne doit pouvoir s'appuyer sur les institutions et interventions sociales pour déployer sa vie, et la stabilité des allocations de chômage et d'aide sociale devient une condition *sine qua non* pour ne pas tomber dans la marginalité, l'exclusion et la pauvreté.

Dans les rencontres du « bénéficiaire » avec les institutions sociales, ce sont, au sens littéral, des morceaux de vies qui se jouent. Selon le point de vue adopté, le résultat de ces rencontres sera totalement différent, comme le laisse voir l'exemple suivant. Il s'agit d'une femme qui tente vraiment de s'en sortir et qui obtient enfin un prêt-bourse pour continuer ses études secondaires après 15 ans d'interruption. Avec entrain, la voici donc, un beau jour de septembre, sur les bancs d'école. Elle a auparavant avisé son agent de l'aide sociale. Ce dernier qui la connaît depuis longtemps la félicite et l'encourage dans son entreprise.

Alliant le geste à la parole, il l'assure qu'elle peut continuer à toucher son allocation d'aide sociale. Elle n'a aucun souci à se faire et ne doit l'avertir qu'au moment où elle aura son chèque de bourse. C'est un gentil fonctionnaire, consciencieux en plus : il allait fermer comme il se doit le dossier de la bénéficiaire une fois celle-ci en possession de son chèque de bourse, quoi de plus humain. Oui, mais l'histoire continue ! La bénéficiaire reçoit son prêt d'étude le 19 décembre et sa bourse d'étude le 14 janvier. Elle téléphone le jour même au bureau d'aide sociale pour en avertir son agent.

Une semaine plus tard, elle est convoquée au bureau d'aide sociale. Son agent habituel n'étant pas là, elle est reçue par un autre. Rapidement, celui-ci s'érige en juge et décrète qu'elle est une voleuse : elle cumulait des prestations de bien-être avec une bourse d'étude, et logeait de plus dans un HLM, alors que tant d'assistés sociaux n'ont pas cette chance. Elle n'est décidément qu'une profiteuse ! Elle a beau tenter d'expliquer que son agent lui avait dit qu'il s'occuperait de tout, qu'il l'avait encouragée et félicitée. Rien n'y fait, ni les pleurs ni les supplications ne font effet. Cela n'est pas possible, se dit-elle, ce n'est pas vrai. Elle qui voulait tant s'en sortir.

Mais, à en juger, il en aurait fallu bien plus pour émouvoir cet agent de l'État, persuadé qu'il y avait là forfait à redresser. Il jugea sentencieusement qu'elle devait rembourser 4 000 \$, somme équivalente à huit mois de cumul. Elle reçut bien vite la facture au début de février, et remit le litige aux mains d'un avocat. Le montant à rembourser fut finalement réduit de 2 000 \$.

L'histoire n'en finit pas là! Son père devint malade. Son moral faiblit. Les soucis s'accumulent au préjudice des études qu'elle abandonne en juin. Découragée, sans argent et sans perspective, elle retourne sur l'assistance sociale, avec 2 000 \$ de dette à payer et 1 000 \$ de prêt à rembourser. Un soir d'été, tout s'accélère, très déprimée de ce qui lui arrive, elle fait une tentative de suicide et se retrouve à l'hôpital, dans le coma.

Cette triste histoire qui ressemble à beaucoup d'autres nous montre qu'une politique ou intervention sociale qui n'est pas conçue dans une perspective d'autoréalisation de la personne, introduit de terribles distorsions au niveau microsocial en accentuant la précarité d'existence. N'est-il pas absurde d'entraver ainsi la vie de ceux et celles qui déploient des trésors d'ingéniosité pour se débrouiller sans travail salarié stable, dans un monde où ce qu'il convient de faire relève de plus en plus de l'individu lui-même?

Bibliographie

- Emploi et Immigration Canada (1984). *Rétrospective du marché du travail québécois, selon l'enquête sur la population active de 1983*, Communiqué sur le marché du travail, Bulletin spécial, ministère de l'Emploi et de l'Immigration, Direction des services économiques, région du Québec, avril.
- GRELL, P. (1985). Étude du chômage et de ses conséquences : *les catégories sociales touchées par le non-travail. Histoires de vie et modes de débrouillardise*, Montréal, Groupe d'analyse des politiques sociales, Université de Montréal, 440 p.
- HOULE, B. (1984). « L'insécurité d'emploi », *Interventions économiques*, n^{os} 12-13, printemps.
- Québec (1984). *Livre blanc sur la fiscalité des particuliers*, Québec, ministère des Finances.
- ZOLL, R. (1987). « Vers une éthique discursive? », dans C. Lalive d'Épinay et R. Sue (sous la direction de), *Chômage, marginalité et créativité*, Genève, Centre européen de la culture, Université de Genève.